

DANIEL BLOCH:

UN IDÉOLOGUE COMBATTANT

Arrêté après quatre ans de clandestinité

Depuis le 12 août dernier, la Suisse, qui dans la pratique ne reconnaît pas le statut de prisonnier politique, compte un détenu de plus, relativement connu, appartenant à cette catégorie. Il s'agit de Daniel Bloch, arrêté à Berne après quatre ans de clandestinité. Cet accusé atypique devra affronter deux procès : l'un à Morges où on l'accuse d'avoir participé à un enlèvement manqué, l'autre à Genève, car il aurait commis une escroquerie au détriment d'une régie d'Etat. Ces deux affaires sont actuellement à l'instruction. Retraçons aujourd'hui les grandes lignes du parcours de Daniel.

Révolte, prison, analyse de la répression

Issu de la classe moyenne, Daniel Bloch est un étudiant brillant. Pour des raisons idéologiques, après avoir terminé avec succès son école de recrues comme grenadier, il objecte. Sa révolte contre la violence étatique d'une condamnation à cinq mois de prison ferme pour un comportement non violent le conduit sur le chemin de la lutte armée clandestine. A sa sortie du pénitencier, il continue dans sa ligne, agissant au sein d'une mouvance de tendance anarchiste. Daniel est obsédé par la pauvreté dans le tiers-monde et nourrit des projets de redistribution des richesses. Arrêté à Paris, essentiellement pour des brigandages, il est extradé vers la Suisse et condamné à dix ans de réclusion. C'est en prison qu'il termine sa licence en sociologie.

Au printemps 1987 paraît *La Bande à Fasel*, (Ed. de l'Aire) un ouvrage magistral, publié juste à sa sortie du pénitencier de Bochuz. Daniel y retrace son parcours, raconte ses hold-up, décrit ses contacts avec la justice pénale, ses séjours en prison. L'écrivain dénonce notamment plusieurs montages policiers et la pratique des procès-verbaux astucieusement lacunaires. Dans le microcosme romand, l'ouvrage ne passe guère inaperçu, certains le perçoivent même comme un scandale. Le défunt quotidien *La Suisse* lui consacre sa première page. Les postiers, probablement téléguidés par le milieu des banques, montent aux barricades. Un bandit se vante de ses méfaits, les décrit avec complaisance, se permet de mettre en cause les institutions répressives. Et les victimes ? Daigne-t-il seulement y songer ?

Indéniablement, le livre fait l'objet d'une certaine censure. Certains média et organisations annulent des rendez-vous au dernier moment, sans explications. Jean Ziegler, pour sa part, qualifie l'ouvrage de "document sociologique exceptionnel, (...) extrêmement bien écrit".

Débordant de vitalité, menant de front plusieurs projets, Daniel présente son ouvrage dans les milieux les plus divers. Désormais, rien ne pourra entamer sa détermination dans le combat social. Sa réflexion se structure de plus en plus.

En octobre 1987, le Tribunal fédéral rejette un recours de droit public interjeté par Daniel Bloch contre sa condamnation à dix ans de réclusion. Il doit donc purger le solde de sa peine alors qu'aucun des acteurs-décideurs de la répression mis en cause par Daniel n'a porté plainte; ce qui est tout de même un indice sérieux du bien-fondé des allégations formulées contre eux.

Ecrits non publiés

A sa sortie de prison, Daniel Bloch met sur pied et gère une société de traitement de texte qui lui permettrait de vivre dans l'aisance, mais ses préoccupations sont ailleurs. Son parcours pénitentiaire n'a fait que l'ancrer dans ses convictions. Interrogé à ce sujet, il relève : "Je suis toujours autant scandalisé de la faim dans le monde, du surarmement, des inégalités sociales flagrantes. (...) Mes croyances dans la justice suisse et dans tous les discours officiels concernant le monde pénitentiaire - réinsertion, sécurité de la population - me semblent désormais complètement obsolètes." Il entame la rédaction d'un nouveau livre : *Confessions d'un hors-la-loi. Du crime à la sérénité*, élaborant une véritable doctrine de combat. Dans le désarroi idéologique actuel, Daniel Bloch pressent la fin d'une civilisation, annonciatrice d'une ère nouvelle. Lui-même se qualifie de "mutant", de "criminel prophétique". Au fil d'une